



Sénégal

Khadidiatou GASSAMA

k.gassama@afdb.org

Facinet SYLLA

f.c.sylla@afdb.org

- **Les perspectives de l'économie sénégalaise restent bonnes avec un taux de croissance estimé à 7 % en 2018. Cette bonne performance, avec un rythme de croissance supérieur à 6,5 % depuis 2015, est soutenue par le dynamisme observé dans tous les secteurs et la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent (PSE).**
- **Les risques pesant sur les perspectives de croissance portent notamment sur la hausse des cours du pétrole et les effets éventuels du contexte sécuritaire au Sahel.**
- **Le financement des investissements reste contraint par la faiblesse des ressources financières et la montée de la demande sociale induite par la croissance démographique. Pour faire face au défi du financement des infrastructures, l'État sénégalais a recourt aux partenariats publics privés (PPP), aux émissions d'emprunts obligataires et aux émissions d'euro-obligations. L'utilisation efficace des ressources mobilisées ainsi que des réformes pour une implication accrue du secteur privé restent essentielles pour un financement viable de l'investissement.**

VUE D'ENSEMBLE

L'économie sénégalaise enregistre depuis 2015 et sur trois années consécutives, un taux de croissance supérieur à 6,5 %. La croissance est estimée à 6,9 % en 2017 contre 6,7 % en 2016 avec une prévision de 7 % en 2018 et en 2019. Cette croissance est tirée principalement par le dynamisme de l'agriculture, du tourisme et par les investissements publics dans l'énergie, l'agriculture et les infrastructures mises en œuvre dans le cadre du Plan Sénégal Émergent (PSE) à l'horizon 2035. L'augmentation substantielle escomptée de la capacité de production de

l'énergie devrait être un des facteurs déterminants de la croissance de l'économie sénégalaise à moyen terme.

Les risques pesant sur les perspectives de croissance portent notamment sur la montée des cours du pétrole, augmentant ainsi les subventions et la facture pétrolière. Il s'y ajoute la possibilité d'accumulation d'arriérés internes qui risquent de ralentir l'activité dans les secteurs des Bâtiments-travaux publics (BTP) ; ainsi que la hausse des dépenses courantes induite par les revendications sociales caractéristiques d'une année électorale. De plus, les effets du mauvais contexte sécuritaire au Sahel pourraient peser davantage sur les finances publiques.

L'inflation restera modérée en 2018, en deçà du seuil de convergence communautaire fixé à 3 % par l'UEMOA. Elle est à 1,3 % en 2017 contre 0,8 % en 2016. Pour 2018, un taux d'inflation inférieur à 2 % est également prévu. Cette évolution reflète les bons résultats du secteur agricole au niveau national et la poursuite d'une politique monétaire prudente.

La politique budgétaire du Sénégal pour l'année 2018 devrait être marquée par le contexte préélectoral avec les présidentielles prévues en février 2019 mais aussi par la volonté du gouvernement de montrer des résultats dans la mise en œuvre du premier Plan d'actions prioritaires (PAP) quinquennal (2014-2018) du PSE. Ainsi, il existe un risque d'expansion budgétaire qui pourrait être atténué par des efforts de mobilisation des recettes internes et de maîtrise des dépenses courantes dans le cadre du programme appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) du FMI. Dans ce contexte, le déficit budgétaire est projeté à 3,7 % en 2018. Pour financer ce déficit et faire face à ses besoins d'investissement, le Sénégal devrait de nouveau recourir aux marchés financiers internationaux et sous-régionaux.



TABLEAU 1. Indicateurs macroéconomiques

	2016	2017(e)	2018(p)	2019(p)
Taux de croissance du PIB réel	6,7	6,9	7,0	7,0
Taux de croissance du PIB réel par habitant	3,7	3,9	4,1	4,1
Inflation de l'IPC	0,8	1,3	1,4	1,7
Solde budgétaire (% PIB)	-4,2	-3,8	-3,7	-3,2
Compte courant (% PIB)	-5,7	-5,3	-5,0	-4,9

Source : Données des administrations nationales ; estimations (e) et prévisions (p) basées sur les calculs des auteurs.

La détérioration du solde global des échanges est atténuée par la bonne tenue des produits halieutiques, arachidières et les transferts courants. Ce développement devrait aboutir à une légère amélioration du solde des transactions courantes de -5,3 % du PIB en 2017 à -5 % en 2018.

Le financement de l'investissement au Sénégal se caractérise par le rôle important de l'État qui y consacre près de 35 % de ses ressources internes. Ainsi 60 % des investissements de l'État sont financés sur ressources propres. Cependant, ces efforts restent insuffisants pour un pays qui se veut émergent à l'horizon 2035. En pourcentage du PIB, le financement des infrastructures représente moins de 12 % du PIB, un ratio largement en deçà de ce qui est observé dans les économies qui s'inscrivent dans la même dynamique de développement et au regard de la demande sociale induite par les données démographiques du pays. Les besoins d'investissement et les défis restent importants dans tous les sous-secteurs clés catalyseurs d'une croissance soutenue et inclusive, tels que les infrastructures de désenclavement, l'énergie, l'eau et l'assainissement. Dans le PSE, l'État a décidé de consacrer sur les cinq premières années (2014-2018), 7 092 milliards FCFA dont l'essentiel est destiné aux investissements de soutien à la croissance. Pour relever le défi de financement des investissements, le gouvernement a augmenté la part de ses dépenses budgétaires aux dépenses en capital, a eu recours aux Partenariats publics privés (PPP) et aux émissions d'emprunts obligataires dans l'espace UEMOA et plus encore aux émissions d'euro-obligations. Il a également mis en place un dispositif de soutien financier qui devrait à terme avoir un impact sur l'orientation des ressources vers l'investissement public et privé. Ces efforts de financement de l'investissement doivent être complétés par la création de mécanismes de financement des études préparatoires, cruciales pour la mobilisation des ressources financières. Le gouvernement devrait être aussi vigilant sur la soutenabilité de la dette et sur l'impact budgétaire des PPP.

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES

Au cours de l'année 2017, l'économie sénégalaise a maintenu la même tendance de croissance que celle observée depuis 2015, en enregistrant un taux de croissance supérieur à 6,5 %. Ainsi, pour 2017, un taux de 6,9 % est observé contre 6,7 % en 2016. Ce dynamisme de l'économie est principalement porté par la mise en œuvre du PSE. La croissance amorcée devrait se poursuivre sur la période 2018-2019 avec un taux de croissance de 7 %. L'investissement public, l'agriculture, la pêche et le tourisme devrait continuer de porter cette croissance.

Représentant 14,6 % du PIB, le secteur primaire affiche la plus forte croissance en 2017 avec une progression de 8 % contre 6,5 % en 2016. Cette performance est due au dynamisme de l'agriculture vivrière et de l'agriculture d'exportation qui enregistrent des taux de croissance de 10,2 % et 11,2 % respectivement. Ces sous-secteurs bénéficient du Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS) dont la mise en œuvre a permis la distribution de semences de qualité et la facilitation de l'accès aux matériels agricoles pour l'amélioration des rendements dans les filières prioritaires tels que le riz, l'oignon, la pomme de terre, l'arachide et d'autres produits horticoles de contre-saison. La poursuite du soutien gouvernemental à l'agriculture dans le cadre de la deuxième phase du PRACAS devrait permettre au secteur primaire de réaliser une croissance supérieure à 7,3 % en 2018.

Contribuant au PIB de 2017 à hauteur de 23,8 %, le secteur secondaire enregistre une croissance remarquable de 7,7 % en 2017 contre 6,7 % en 2016. Cette croissance est générée par la performance de la petite industrie (13,2 % du PIB) constituée, entre autres, de la transformation et de la conservation de la viande et du poisson, du travail de grains et la fabrication

TABLEAU 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2012	2017
Secteur primaire	14,2	14,6
dont agriculture	7,5	8,5
élevage et chasse	4,6	4,3
sylviculture, exploitation forestière	0,7	0,6
pêche	1,4	1,2
Secteur secondaire	23,3	23,8
dont activités extractives	1,4	2,0
fabrication de corps gras alimentaires	0,1	0,0
autres industries	14,1	13,2
électricité, gaz et eau	2,9	2,8
construction	4,8	5,9
Secteur tertiaire	62,5	61,5
dont commerce	18,0	18,1
transports, postes et télécommunications	15,7	16,0
services d'hébergement et restauration	0,7	0,8
services financiers	4,6	5,4
activités immobilières	5,8	5,7
Produit intérieur brut au coût des facteurs	100,0	100,0

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs.

de produits alimentaires. La vigueur du sous-secteur de la construction (6 % du PIB) a également contribué à la bonne performance du secondaire en 2017. En outre, les activités de l'industrie minière se sont consolidées. Les effets conjugués du dynamisme de l'agriculture sur l'agroalimentaire, des travaux de construction et d'équipement du PSE sur le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) ainsi que la mise en service de la centrale à charbon de Sendou et de plusieurs centrales solaires devraient permettre au secteur secondaire de réaliser un taux de croissance de 8,6 % en 2018.

Quant au secteur tertiaire, avec 61,5 % de contribution au PIB en 2017, il représente le secteur le plus important de l'économie sénégalaise. En dépit d'un léger fléchissement en 2017, la croissance du secteur est restée forte : 6,6 % contre 6,8 % en 2016. Elle est notamment portée par les activités du commerce (18,1 % du PIB), de transport et des TIC (16 % du PIB) ainsi que d'autres services liés au tourisme et à l'intermédiation financière (16,5 % du PIB). S'appuyant sur le dynamisme des deux autres secteurs, le tertiaire devrait maintenir un taux de croissance de 6,6 % en 2018. Le commerce, le transport et l'intermédiation financière devraient être les socles de la croissance du tertiaire.

En termes de demande, la croissance du PIB réel en 2017 est portée par la hausse de 8,9 % de la formation brute de capital fixe (FBCF), tant privée que publique. Les investissements

liés à la mise en œuvre du PSE et l'effet d'entraînement de ces investissements publics sur ceux du secteur privé sont à l'origine de cette performance. Par ailleurs, l'essor de l'agriculture d'exportation et des produits halieutiques a favorisé en 2017 une forte croissance des exportations qui ont maintenu le taux de 8,6 % observé en 2016. En revanche, la progression de la consommation finale a été relativement faible, à 4,6 % en 2017, mais soutenue par rapport à son niveau de 4,7 % en 2016. Les tendances observées sur la demande globale au cours de l'année précédente devraient se maintenir en 2018. La FBCF, ainsi que les consommations intermédiaires et les exportations devraient soutenir ces tendances en affichant des taux de croissance largement supérieurs à 8 %. Le secteur privé contribue fortement à la FBCF, plus de 75 %.

Plusieurs risques pèsent sur ces perspectives. Il s'agit notamment de : (i) la montée des cours du pétrole augmentant ainsi les subventions et la facture pétrolière, qui a représenté 25 % des importations en 2017. Ce risque pourrait avoir de forts impacts sur les opérations financières de l'État ainsi que sur la balance des paiements ; (ii) l'accumulation des arriérés internes qui risque de ralentir l'activité dans les secteurs du BTP ; (iii) la hausse des dépenses courantes induite par les revendications sociales caractéristiques d'une année électorale ; et (iv) le délitement du contexte sécuritaire lié à la fragilité du Sahel.

TABLEAU 3. Finances publiques (en pourcentage du PIB)

	2009	2014	2015	2016	2017(e)	2018(p)	2019(p)
Total recettes et dons	21,6	24,9	25,1	26,8	27,1	26,9	28,7
Recettes fiscales	18,0	19,6	19,8	20,5	20,8	20,7	22,4
Dons	3,0	3,4	2,9	2,8	2,6	2,6	2,6
Total dépenses et prêts nets (a)	26,7	29,9	29,9	31,1	30,9	30,6	31,9
Dépenses courantes	16,5	18,0	18,6	18,5	17,9	17,6	18,7
Sans intérêts	15,8	16,3	16,7	16,4	15,7	15,3	16,2
Salaires et rémunérations	6,0	6,5	6,5	6,6	6,3	6,1	6,5
Intérêt	0,8	1,7	2,0	2,2	2,1	2,3	2,5
Dépenses d'investissement	10,1	11,9	11,3	12,5	13,0	13,0	13,1
Solde primaire	-4,3	-3,3	-2,8	-2,1	-1,6	-1,4	-0,7
Solde global	-5,0	-5,0	-4,8	-4,2	-3,8	-3,7	-3,2

(a) Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; estimations (e) et prévisions (p) basées sur les calculs des auteurs.

POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE

Politique budgétaire

La politique budgétaire du Sénégal pour l'exercice 2018 s'inscrit dans la mise en œuvre du PSE. Elle est marquée par la fin du premier Plan d'actions prioritaires (PAP) quinquennal (2014-2018) du PSE et la dernière année de l'actuel mandat présidentiel. C'est dans ce contexte que la loi de finances de 2018 a prévu les dépenses budgétaires à hauteur de 3 029 milliards FCFA, soit une augmentation de 9,6 % par rapport au niveau des dépenses de 2017 alors que les recettes sont prévues en 2018 à 2 662 milliards FCFA, en nette progression de 10,3 %. L'évolution des dépenses serait principalement imputable à la forte hausse des transferts (+16,6 %), des dépenses d'investissement sur financements externes (+10,7 %) et au gonflement de la masse salariale (+8,1 %).

Quant aux recettes, leur bonne progression est due à la forte mobilisation des recettes fiscales (+11,3 %), notamment les impôts sur les biens et services qui constituent plus de 54 % des recettes fiscales. Ce poste est en constante progression : +11,8 % sur l'année fiscale 2017 par rapport à 2016 et +11,3 % sur 2018 par rapport à 2017. Ces développements devraient permettre au Sénégal de maintenir la pression fiscale autour de 20,7 % du PIB en 2018 comme en 2017. En dépit de ces efforts de mobilisation, le budget devrait se solder en 2018 par un déficit global (y compris les dons) de 3,7 % du PIB, en légère diminution par rapport au déficit de 3,8 % constaté en 2017. Le déficit budgétaire global de 2018, de 367 milliards FCFA, devrait être financé à hauteur de 96,9 % sur emprunts extérieurs à travers des prêts projets et émissions d'obligations.

L'augmentation des dépenses induite par la mise en œuvre du PSE et la politique de transfert a amené le gouvernement à recourir davantage aux marchés financiers internationaux pour le financement du déficit budgétaire. Même si le niveau de déficit reste proche des 3 % requis par les critères de convergence de l'UEMOA, le recours fréquent à l'endettement externe n'est pas sans risque pour la viabilité du budget et, *in fine*, pour la soutenabilité de la dette du Sénégal. La maîtrise des transferts et de la masse salariale, respectivement 29 % et 21 % des dépenses budgétaires, devrait être privilégiée. S'agissant des transferts, l'évolution à la hausse des cours du pétrole risque d'en accroître les montants si les ajustements adéquats ne sont pas opérés. À cet égard, les efforts engagés par le gouvernement dans le cadre du programme appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) du FMI, approuvé en juin 2015 et qui a été prolongé jusqu'en juin 2019, devraient être poursuivis.

Politique monétaire

La politique monétaire du Sénégal en 2018 sera conforme aux objectifs de stabilité des prix de la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Ainsi, pour une croissance de 9,2 % du PIB nominal, la masse monétaire est prévue en hausse de 12 % contre 10,3 % observé en 2017. Cette évolution devrait résulter d'une faible progression des avoirs extérieurs nets (AEN) du système bancaire et d'une hausse des créances intérieures. En effet, les AEN du Sénégal ne devraient enregistrer en 2018 qu'une hausse de 3,7 % contre une forte croissance de 22,7 % en 2017. Quant aux créances intérieures, elles sont prévues en progression de 13,2 % en 2018 contre 4,6 % en 2017. Cette progression des créances intérieures s'explique par la forte hausse du financement de l'économie par le

TABLEAU 4. Compte courant (en pourcentage du PIB)

	2009	2014	2015	2016	2017(e)	2018(p)	2019(p)
Balance commerciale	-15,9	-18,3	-15,8	-14,1	-13,1	-13,1	-11,7
Exportations de biens (f.o.b.)	16,4	19,5	20,7	19,2	19,8	19,9	21,9
Importations de biens (f.o.b.)	32,3	37,8	36,5	33,3	32,9	33,0	33,6
Services	-1,0	-0,9	-0,8	-0,7	-0,8	-0,7	-0,8
Revenu des facteurs	-1,3	-2,5	-2,9	-3,3	-3,3	-3,1	-3,3
Transferts courants	11,5	12,8	12,6	12,4	11,9	11,9	10,9
Solde des comptes courants	-6,7	-8,8	-6,9	-5,7	-5,3	-5,0	-4,9

Source : Données des administrations nationales ; estimations (e) et prévisions (p) basées sur les calculs des auteurs.

système bancaire à hauteur de 3 997,3 milliards de FCFA en 2018 contre 3 486,3 milliards en 2017. Les évolutions prévisionnelles des agrégats monétaires en 2018 devraient aboutir à un taux d'inflation de 1,8 %, contre 1,7 % observé en 2017.

Début mars 2018, le Comité de politique monétaire de la BCEAO a maintenu la structure de ses taux directeurs de réserves obligatoires inchangé à 2,5 % pour le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market et à 4,5 % pour le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal. Quant au coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'UEMOA, il reste fixé à 3 %.

En termes de financement de l'économie, les vingt-quatre banques et les quatre autres établissements financiers du Sénégal ont destiné 75 % de leurs emplois au secteur privé en 2017. Le commerce et la petite industrie sont les deux premiers bénéficiaires des crédits du système financier avec respectivement 24 % et 22 % du total des prêts accordés.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

La bonne tenue des produits arachidières et halieutiques ainsi que les transferts courants devraient permettre au Sénégal de compenser la hausse des importations de biens intermédiaires et d'équipements pour aboutir à un solde des transactions courantes déficitaire de 5 % du PIB en 2018. Ce solde serait en amélioration par rapport au déficit de 5,3 % constaté en 2017.

La facture pétrolière, qui représente en moyenne 23 % des importations, serait en augmentation de 13,4 % par rapport à son niveau de 2017. Les importations de biens intermédiaires (21 % des importations) et d'équipement (27 % des importations) devraient être en nette progression en 2018 par rapport à leur niveau de 2017, avec des taux de progression de 11,6 % et 12,7 %, respectivement. Les importations représentaient

32,9 % du PIB en 2017 et une projection de 33 % en 2018. Enfin, le niveau des transferts courants privés devrait rester important dans les échanges du Sénégal, représentant 11,9 % du PIB en 2018.

L'Afrique constitue la première destination des produits sénégalais avec 49,7 % des exportations, suivie de l'Asie (19,5 %) et de l'Europe (16,9 %). Au titre des importations, l'Europe reste le principal fournisseur du Sénégal avec 47,1 % des importations, suivie de l'Asie avec 25,9 %, de l'Afrique pour 19,5 % et de l'Amérique pour 6,5 %. Pour le commerce intra régional, la CEDEAO et l'UEMOA représentent 39,4 % et 30,8 % des exportations respectivement. Pour les importations ces deux communautés représentent respectivement 13,6 % et 4,8 % des importations.

Politique de la dette

La politique d'endettement du Sénégal s'inscrit dans la Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT), triennale et glissante. La dernière en date couvre la période 2018-2020. Elle vise le maintien de la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques. Sur le plan institutionnel, la coordination de la gestion de la dette publique est assurée par le Comité national de la dette publique (CNDP) créé en 2008. En outre, cet organe élabore et suit la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette. Il veille aussi à la mise en cohérence de ladite politique avec les objectifs de développement et la capacité financière de l'État.

L'encours de la dette publique a augmenté, de 57 % du PIB en 2015 à 61,4 % du PIB en 2017. Suite à la récente émission d'euro-obligations en mars 2018, ce ratio d'endettement était à 65 % du PIB en 2018. Bien qu'inférieur au seuil communautaire de convergence de l'UEMOA fixé à 70 % du PIB, ce niveau élevé traduit un accroissement de la dette. La dette publique est constituée à 81,6 % de dette extérieure soit l'équivalent de 10,4 milliards de dollars américains et de 18,4 % en dette intérieure.

Cette composition résulte notamment du recours, en raison de l'étroitesse du marché financier régional, aux ressources extérieures pour financer les projets infrastructurels du PSE. Dans ce cadre, le Sénégal a émis en mai 2017 des euro-obligations d'un montant de 1 milliard de dollars à un taux de 6,25 % pour une maturité de 16 ans. De même, en mars 2018, le pays a réalisé avec succès une autre émission d'euro-obligations sur deux tranches : (i) une tranche en euros à 10 ans à 4,75 % pour un montant d'un milliard d'euros, la première du Sénégal ; et (ii) une tranche en dollar à 30 ans à 6,75 % pour un montant d'un milliard de dollars EU.

L'encours de la dette du Sénégal comprend 34 % de dette concessionnelle, 15 % de dette semi-concessionnelle et 50 % de dette commerciale. Il est libellé à 24 % en euros, 26 % en FCFA et 50 % en dollars d'où le niveau d'exposition élevé au risque de change.

L'analyse de viabilité de la dette extérieure entreprise en décembre 2017 par le FMI conclut que le Sénégal continue de présenter un faible risque de surendettement. Toutefois, sa vulnérabilité en matière d'endettement s'étant accrue, le FMI recommande notamment d'appréhender les emprunts commerciaux avec vigilance.

GOVERNANCE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

Secteur privé

Le Sénégal s'est classé 140^e sur 190 pays dans le rapport *Doing Business 2018* de la Banque Mondiale. Les différents domaines analysés montrent des progrès obtenus en matière de création d'entreprise (63^e), de raccordement à l'électricité (118^e) de transfert de propriété (121^e) et d'exécution des contrats (142^e). Au titre des améliorations de l'environnement des affaires, la phase II du Programme triennal de réformes de l'environnement des affaires et de la compétitivité glissant (PREAC - 2016-2018) a permis des progrès en 2017. À cet égard, les prix de l'électricité (-10 %) et le coût du transfert de propriétés (passant de 22 % à 8 % de la valeur des biens) ont baissé. Il s'y ajoute, le renforcement du cadre juridique avec la création des tribunaux de commerce et l'adoption de nouvelles lois régissant les zones économiques. En matière de compétitivité, le Sénégal a amélioré son score de la 112^e place en 2016/17 sur 138 pays à la 106^e en 2017/18 sur 138 pays dans le classement du rapport mondial sur la compétitivité. Le classement du Sénégal a connu des améliorations pour l'éducation supérieure et la formation (106^e en 2018 contre 111^e en 2017), les infrastructures (107^e en 2018 contre 109^e en 2017) et les institutions (67^e en 2018 contre 67^e en 2017). En revanche le classement du pays s'est détérioré pour la

complexité des dispositifs commerciaux (86^e en 2018 contre 70^e en 2017) et le développement du marché financier (86^e en 2018 contre 70^e en 2017). Les investissements directs étrangers (IDE) ont été estimés à 236 milliards de FCFA en 2017 (2,47 % du PIB) et projetés à 241 milliards FCFA (2,3 % du PIB) en 2018. Les marges de progrès en matière d'IDE restent importantes. La consolidation des progrès dans l'amélioration de l'environnement des affaires devrait contribuer à accroître les IDE.

Dans le domaine de l'énergie, un secteur clé pour l'environnement des affaires, des progrès ont été enregistrés en 2016, notamment dans la disponibilité de l'électricité et la baisse du coût de production du kWh d'environ 70 FCFA en 2015 à 45 FCFA en 2016, à la faveur de la baisse des prix du pétrole et aux efforts de réhabilitation des unités de production d'énergie électrique. Il s'y ajoute la mise en service de nouvelles capacités et l'importation de 40MW d'électricité en provenance de la Mauritanie. La puissance installée a augmenté de 898 à 1070 MW entre 2015 et 2016. Dans le domaine des énergies renouvelables, deux centrales solaires d'une capacité totale de 40MW ont également été mises en service en 2016.

Secteur financier

Le système financier comprend 29 établissements dont 25 banques. Le secteur bancaire reste dominant. À l'exception de deux banques, tous les ratios prudentiels sont respectés par le système. Les données sur la situation des banques indiquent que les créances sur l'économie ont augmenté de 3 243,9 milliards FCFA en 2016 à environ 3 586,3 milliards FCFA en 2017. Elles ont représenté 93 % des créances intérieures en 2017. Les taux débiteurs appliqués par les banques ont augmenté de 5,65 % au quatrième trimestre de 2016 à 5,95 % au quatrième trimestre de 2017, pour une moyenne dans l'UEMOA de 7,03 % et 7,06 % respectivement.

À la fin décembre 2017, les créances des institutions de dépôt sur les secteurs autres que l'administration centrale ont représenté 3 775,5 milliards FCFA ; dont 90 % détenues sur le secteur privé. Des crédits à court terme ont été offerts pour un montant d'environ 1 456 milliards FCFA pendant le mois septembre 2017. L'utilisation des crédits accordés montre la prépondérance du secteur « commerce de gros et détail, restaurants, hôtels », qui a reçu 29 % des montants prêtés, suivi des « services fournis à la collectivité, services sociaux et personnels » (21 %) et des « transports, entrepôts et communications » (13 %). En ce qui concerne les crédits à moyen et long terme, un montant d'environ 1 039 milliards FCFA a été alloué durant le mois de septembre 2017. Ces crédits ont bénéficié principalement aux trois secteurs suivants : « services fournis à la collectivité, services sociaux et personnels » (37 %), « commerce gros et détail, restaurants, hôtels » (17 %) et « bâtiments, travaux publics » (16 %).

Par ailleurs, le Sénégal comptait 208 institutions de micro-finance (IMF) à travers tout le pays en septembre 2017, soit 33 % des établissements de ce type dans l'UEMOA. Les indicateurs estimés du secteur ont montré que les IMF du Sénégal ont 2,5 millions de clients, soit environ 18 % de la clientèle dans l'UEMOA. Elles disposent de 544 points de service. Le crédit offert a été d'environ 325 milliards FCFA en septembre 2017 (4,8 % du PIB), les dépôts se sont élevés à 299 milliards (soit 4,41 % du PIB).

À terme et à l'instar de ce qui est observé dans la sous-région, les grands défis du système financier du Sénégal portent sur la transformation des ressources courtes en ressources longues et l'amélioration du système des paiements afin de mieux profiter du développement du *Mobile Banking*.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Initialement prévue pour 2017, l'application du budget programme dans l'UEMOA a été reportée à 2020. Les travaux préparatoires pour la mise en œuvre du budget en mode programme se sont poursuivis en 2017, avec les revues des capacités des ministères sectoriels et des institutions pour la déconcentration de l'ordonnancement. Au terme de cet exercice, cinq ministères ont été retenus, (dont ceux de la santé, de l'éducation, de l'économie et des finances) pour la phase pilote de la déconcentration de l'ordonnancement prévue pour début 2018.

En matière de marchés publics, l'évaluation par la Banque africaine de développement en 2016 a conclu que le système de passation des marchés du Sénégal satisfaisait globalement aux principes d'équité, de transparence et d'intégrité. Toutefois, le système contient des limites telles que la non application du code des marchés publics (CMP) par des institutions comme l'Assemblée nationale, et la fonctionnalité partielle des cellules de passation des marchés assurant le contrôle interne des marchés publics au sein de certaines autorités contractantes. Des mesures d'amélioration du système ont été proposées dont l'élaboration d'un manuel type sur les procédures du Code des marchés publics.

Le degré de transparence de la gestion des finances publiques du Sénégal mesuré au titre de l'année 2017 par *International Budget Partnership* dans le cadre de l'*Open Budget Survey Tracker* s'est amélioré. En effet, la note attribuée au pays a augmenté de 43 à 2015 à 51 en 2017 sur une échelle de 100. Toutefois, des progrès restent nécessaires pour améliorer la situation du Sénégal, qui continue de figurer dans la catégorie des pays ayant une information budgétaire disponible limitée.

L'adhésion du Sénégal à la Norme spéciale des données (NSDD) du FMI en septembre 2017 devrait renforcer la mise à disposition des données. La NSDD contribue à la normalisation des données afin d'améliorer la transparence des informations communiquées par les pays membres et de promouvoir la mise en place de systèmes statistiques nationaux fiables.

Gestion des ressources naturelles et de l'environnement

La Lettre de politique sectorielle de l'environnement et des ressources naturelles 2016-2020 vise à assurer un environnement durable. En outre, le Sénégal a élaboré un Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (Pana) en 2006, qui vise à encourager l'adoption de politiques pour rendre résilients les systèmes de production.

En ce qui concerne la déforestation, le ratio reboisement/déboisement a fortement baissé, comme l'indiquent les dernières statistiques, de 1,48 en 2015 à 0,68 en 2016, sous l'effet de la mise en œuvre limitée de la plantation. Les superficies mises en défens ont diminué de 48 mille hectares (ha) en 2015 à environ 12 mille ha en 2016. En matière de reboisement les superficies ont également baissé de 17,7 ha en 2015 à 14 ha en 2016. En matière de régénération naturelle, les superficies ont augmenté fortement de 782 ha en 2015 à 7033 ha en 2016. Cette évolution positive résulte de la combinaison des activités d'aménagement et de restauration des terres dégradées. Dans le domaine de la promotion de l'économie verte, environ 1200 emplois verts et 50 micros entreprises rurales ont été créés.

Selon le dernier rapport élaboré par le Sénégal dans le cadre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives en 2016, les revenus générés par le secteur extractif ont été d'environ 117 milliards de FCFA. Une très grande part de ces ressources a été générée par le secteur minier (92 %). L'effet du secteur extractif sur l'économie reste modeste, avec une contribution au PIB de 1,8 % en 2016. La contribution du secteur à l'emploi a été d'environ 0,27 % en 2016.

Contexte politique

Au plan politique, les élections législatives du 30 juillet 2017 ont donné gagnante la coalition « Benno Bokk Yaakaar » (BBY) ou « Ensemble pour un même espoir » de la mouvance présidentielle. La coalition a remporté 125 sièges sur les 165 (soit 76 %), dont 97 députés appartenant à l'Alliance pour la république (APR), le parti du Président Macky Sall. Sur les 40 sièges revenus à l'opposition, douze sont occupés par la coalition « Wattù Sénégal », conduite par Abdoulaye Wade l'ancien président de la république, et huit par et la coalition « Mankoo Sénégal »

conduite par le maire de Dakar. Les prochaines échéances électorales sont celles des élections présidentielles en février 2019 et locales en juin 2019. Compte tenu de l'enracinement de la culture démocratique au Sénégal, caractérisée par l'organisation d'élections transparentes avec des alternances sans crise majeure, le Sénégal jouit d'une stabilité politique enviable. Les échéances électorales ne présentent pas un défi particulier pour la stabilité socio-politique. En revanche, la menace terroriste récurrente pose de réels défis. La mobilisation actuelle des forces de sécurité et l'appui des partenaires dans ce domaine devraient aider le Sénégal à atténuer ce risque.

En Casamance, tous les acteurs du processus de dialogue ont réaffirmé leur volonté à renforcer la paix dans la région. Les attaques de janvier 2018 qui ont fait 14 morts relèvent plus du banditisme et de problèmes liés à l'exploitation des ressources forestières que de la rupture du consensus politique.

CONTEXTE SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Développement des ressources humaines

Les progrès dans le secteur de l'éducation sont importants mais demeurent insuffisants. Le taux d'achèvement dans le primaire a été d'environ 61 % en 2016 pour un objectif de 76 %. Ce taux est plus élevé chez les filles (67,6 %) comparativement aux garçons (55,7 %). Dans le cycle moyen, le taux d'achèvement a baissé de 40,5 % à 38 % entre 2015 et 2016, sous l'effet de l'accroissement du taux de redoublement. Dans l'enseignement secondaire, le taux brut de scolarisation été de 35 % en 2016 contre 34 % en 2015. Quant au taux de redoublement, il a concerné environ 24 % des élèves en 2016 contre 17 % en 2015. Dans le secondaire, les élèves dans les séries scientifiques ont représenté environ 35 % des effectifs en 2016 contre 29 % en 2015. Les séries littéraires continuent de prédominer dans le secondaire.

Dans le secteur de la santé, la dernière Enquête démographique et de santé (EDS) continue de 2016 a montré que le taux de mortalité infanto-juvénile (enfants de moins de 5 ans) a baissé, passant de 59 % à 51 % entre 2015 et 2016. Cette mortalité est plus prononcée en milieu rural (70 %) par rapport au milieu urbain (41 %). La proportion d'enfants de 12-23 mois complètement vaccinés (vaccins BCG, rougeole, pentavalent, et poliomyélite) a augmenté de 68 % en 2015 à 70 % en 2016. L'état nutritionnel des enfants met en évidence un niveau élevé du retard de croissance (âge-taille) qui affecte 17 % des enfants alors que 4 % des enfants souffrent de la forme sévère de malnutrition. L'indice synthétique de fécondité a baissé de cinq enfants par femme en moyenne en 2010 à 4,7 en 2016.

La prévalence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans a été de 0,9 % en 2016 contre 1,2 % en 2014. L'utilisation des moustiquaires imprégnées à l'insecticide pour les enfants de moins de 5 ans a augmenté de 55 % en 2015 à 67 % en 2016. En matière de lutte contre la tuberculose, le taux de guérison a été de 89 % en 2016 contre 88 % en 2015. Le renforcement du système de santé en personnels et équipements et la sensibilisation des populations devraient permettre d'améliorer la détection des cas de tuberculose en vue de leur prise en charge médicale rapide.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

En dépit des progrès réalisés, le Sénégal figure dans la catégorie des pays à faible développement humain. En effet, en 2016, il a été classé 162^e sur 188 pays pour l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La dernière enquête ménage sur la pauvreté remonte à 2011. La proportion d'individus vivant sous le seuil de pauvreté était de 46,7 % en 2011 contre 48,3 % en 2006. Selon l'indice de pauvreté multidimensionnelle du PNUD, en 2016, environ 52 % de la population vit dans une pauvreté multidimensionnelle, dont environ 31 % dans une situation de privation sévère. Les contributions des trois dimensions éducation (43,6 %), santé (23,1 %) et conditions de vie (33,4 %) sont révélatrices des défis à relever pour l'accès aux services sociaux de base.

Les politiques d'éducation et de santé continuent de faire l'objet d'une attention particulière. Selon les données de la première loi de finances de 2018, le secteur de l'éducation (composé de trois ministères : Éducation nationale, Formation technique et professionnelle et Enseignement supérieur) a représenté environ 17 % du budget total et la santé environ 5 % contre un objectif de 9 % fixé par l'Organisation mondiale de la santé.

En ce qui concerne la protection sociale, les principaux instruments sont le Programme national de bourse de sécurité familiale (PNBSF), le programme de Couverture maladie universelle (CMU) et les initiatives de gratuité des soins. Ces instruments ont une approche complémentaire pour amplifier l'impact des actions réalisées. Le ciblage des bénéficiaires occupe une place importante à travers le registre national unique, qui a enregistré 442 ménages. Le registre constitue le cadre mis en place pour harmoniser les interventions en faveur des personnes démunies. Ainsi dans le cadre du programme de bourses de sécurité familiale, environ 277 000 ménages ont reçu un transfert de 100 000 FCFA par an sur la période 2013-2016. En ce qui concerne la carte d'égalité des chances, environ 47 % des personnes vivant avec un handicap ont bénéficié des prestations offertes. La carte d'égalité des chances fait partie des

instruments de protection sociale dont l'obtention confère à la personne handicapée des droits et avantages notamment en matière d'accès aux soins de santé, à la réadaptation, aux services financiers, et à l'emploi.

En matière de CMU, 46 % de la population a bénéficié d'un système de couverture maladie en 2016. Quant aux mutuelles de santé, 16 % de la population a bénéficié d'une couverture en 2016. La couverture en mutuelles de santé est limitée par la faiblesse des ressources financières des populations, ce qui est aussi susceptible d'affecter la durabilité des mutuelles. Concernant les initiatives de gratuité des soins, 16 500 femmes ont bénéficié d'une césarienne gratuite à l'accouchement et environ 2,7 millions d'enfants de 0 à 5 ans, de consultations gratuites. Dans le cadre du plan Sésame d'accès aux soins des personnes âgées, environ 171 000 ont bénéficié du programme en 2016 contre 94 000 en 2015.

Des projets de développement économique et social à l'encontre des femmes et des jeunes en situation de vulnérabilité ont permis de créer une centaine de micro et petites entreprises, de donner des bourses économiques d'un montant total de 5 millions FCFA à 65 ménages et d'octroyer un financement à environ 4 000 personnes pour un montant de 342,7 millions FCFA.

Égalité hommes-femmes

Pour renforcer la prise en compte de la dimension genre dans les politiques publiques, le Sénégal a introduit un document budgétaire genre dans le projet de loi de finance 2017.

Sur le plan de la représentativité, les législatives de juillet 2017 ont permis de consolider la représentation des femmes à l'Assemblée nationale grâce à la loi sur la parité de 2010. Le nombre de femmes parlementaires a augmenté de 64 à 70 entre 2012 et 2017, soit un taux de représentation de 42 %.

En matière de santé de la reproduction, la prévalence contraceptive moderne parmi les femmes a augmenté de 21 % en 2015 à 23 % en 2016, avec une prévalence plus élevée en milieu urbain (31 %) par rapport au milieu rural (17 %). Les accouchements assistés par un personnel formé ont représenté 59 % du total des accouchements en 2016 ; après avoir diminué de 59 % à 52 % entre 2014 et 2015.

Outre l'accès limité aux soins, l'autonomisation des femmes reste un grand défi. En effet, selon le recensement général des entreprises de 2017, 31 % des femmes sont entrepreneuses mais seules 10 % des femmes sont chefs d'entreprises dans les petites entreprises et 17 % dans les moyennes et grandes entreprises. L'accès au financement freine l'expansion des activités économiques des femmes. Le Sénégal a été classé 120^e

sur un total de 188 pays par l'indice d'inégalité de genre du PNUD en 2016.

ANALYSE THÉMATIQUE : FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

Après avoir accusé un retard dans la réalisation d'infrastructures de développement, le Sénégal s'est lancé dès les années 2000 dans un vaste programme d'investissement qui s'est poursuivi avec le Plan Sénégal Émergent à l'horizon 2035. Cet ambitieux programme reste néanmoins contraint par la faiblesse des ressources financières et la montée de la demande sociale induite par la croissance démographique. En ne considérant que les cinq premières années (2014-2018), ce plan nécessite déjà 7 092 milliards FCFA, soit l'équivalent de 12 milliards de dollars EU dont l'essentiel est destiné aux investissements de soutien à la croissance.

Par ailleurs, en dépit du rôle important du secteur privé dans l'accumulation du capital fixe, l'État sénégalais demeure le principal promoteur de ces infrastructures de développement. La part des dépenses totales de l'État consacrée aux dépenses d'investissement était de 39,2 % en moyenne sur la dernière décennie. Le ratio investissement interne/recettes fiscales, en moyenne sur la période 2008-2017 était de 34,8 %. Sur cette même décennie, la part des investissements financés sur ressources internes dans le total des dépenses d'investissement était de 59,4 %, le solde étant financé sur ressources mobilisées auprès des partenaires. Ces efforts financiers sont certes importants mais ils demeurent insuffisants pour un pays qui ambitionne l'émergence à l'horizon 2035. Jusqu'en 2006, le Sénégal consacrait moins de 10 % de son PIB aux dépenses d'investissement. Les politiques volontaristes au cours de la dernière décennie ont porté ce ratio à 11,2 % en moyenne avec un pic à 12,5 % sur la période 2016-2017. La revue sommaire ci-après des modes et besoins de financement de quelques secteurs clés montre l'ampleur des efforts à réaliser.

Les infrastructures de transport routier sont principalement financées par l'État et les partenaires au développement. Sur la période 2012-2016, les ressources mobilisées pour les transports ont été d'environ 1 180 milliards FCFA, dont 60 % alloués par l'État. Cependant, dans le cadre du plan stratégique de développement 2017-2020, les besoins en infrastructures dans ce sous-secteur ont été estimés à 4 184 milliards FCFA. Ce plan sera financé par l'État (24 %), les partenaires techniques et financiers (26 %) et le secteur privé (1 %) ; soit un besoin de financement non couvert représentant 49 % du total. Concernant le sous-secteur du transport aérien, déterminant pour

la mobilité et pour le développement du tourisme, le Sénégal dispose d'un réseau de quatorze aéroports régionaux ouverts au transport aérien public dont la plupart sont dans un état de dégradation avancée. La réhabilitation de ces aéroports régionaux a été estimée à environ 8 milliards FCFA.

Sur la période allant de 2005 à 2016, le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement a mobilisé environ 998 milliards FCFA ; soit en moyenne un peu plus de 90 milliards FCFA par an. Le financement de l'État a représenté près de 16 % du volume global des ressources financières mobilisées. La lettre de politique du développement du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement (2016-2025) a estimé à environ 1 800 milliards FCFA le besoin du programme d'investissement.

La stratégie de développement du sous-secteur des télécommunications « Sénégal numérique 2025 » est le document de politique du secteur, qui couvre la période 2016-2025. Le coût de mise en œuvre de la stratégie a été estimé à environ 1 361,3 milliards FCFA. Elle devrait être financée par le secteur privé pour 73 %, le secteur public pour 17 % et 10 % devraient être mobilisés sous la forme partenariats public privés.

Pour le sous-secteur de l'énergie, la lettre de politique sur la période 2018-2022 est en cours de préparation. Le secteur vise en 2021, une puissance supplémentaire de 1 202 mégawatts. Dans les infrastructures, le Sénégal a développé des contrats PPP sous la forme de concession et d'affermage notamment. Les projets PPP ont été développés principalement dans le secteur des infrastructures à travers la forme de « construction, exploitation et transfert ».

Ainsi, le financement reste le défi commun à toutes les catégories d'infrastructures nécessaires à un développement socio-économique cohérent et inclusif. À ce défi, s'ajoute le manque de mécanisme systématique pour le financement des études préparatoires, cruciales pour la mobilisation des ressources financières. Dans les différentes catégories d'infrastructures, la nécessité de disposer de ressources importantes pour couvrir les besoins est grande. Par conséquent des actions doivent être réalisées pour accroître les financements à travers la diversification des sources, l'adoption de techniques de construction efficaces et l'entretien des infrastructures existantes. La création de fonds dans les différents sous-secteurs des infrastructures comme le transport, pourrait permettre de mobiliser des ressources supplémentaires sur le marché financier.

Pour faire face au défi du financement des infrastructures, outre l'augmentation croissante de la part du budget consacrée aux investissements, l'État sénégalais a recours à l'aide publique au développement, aux partenariats publics privés (PPP), aux émissions d'emprunts obligataires dans l'espace UEMOA et plus encore aux émissions d'euro-obligations. En effet, compte tenu de l'étroitesse du marché financier régional de l'UEMOA, de la qualité de la signature du pays et la liquidité du marché financier, le Sénégal a émis en euro-obligations 3,2 milliards USD et 1 milliard EUR sur la période 2009-2018.

D'un point de vue institutionnel, pour appuyer le financement de l'investissement, le Sénégal a mis en place un dispositif de soutien financier en créant le Fonds souverain des investissements stratégiques (FONSIS), la Banque nationale de développement économique (BNDE), et le Fonds national de garantie et d'investissements prioritaires (FONGIP). Ces institutions devraient montrer leur efficacité et réduire les lourdeurs administratives.

Les efforts du Sénégal dans la mobilisation d'importantes ressources ainsi que la création d'un dispositif de soutien pour le financement des investissements commencent à donner des résultats tangibles. Cependant, ces efforts demeurent insuffisants et doivent être accompagnés de la mise en place de mécanismes efficaces pour la soutenabilité et la pérennisation de ces infrastructures. Il est important d'insister sur le défi lié à l'entretien et la maintenance des infrastructures, ce défi étant déterminant pour conserver le niveau de service offert par les investissements notamment dans les infrastructures routières, d'énergie, d'eau et d'assainissement.

Outre l'importance de l'entretien des infrastructures, il convient de surveiller la soutenabilité de la dette du pays. En effet, le recours à l'endettement extérieur pour le financement des investissements a eu pour effet d'accroître rapidement l'encours de la dette publique de 57 % du PIB en 2015 à 61,4 % du PIB en 2017 puis à 65 % du PIB en mars 2018. Cette évolution diminue les marges d'endettement du Sénégal. De plus, les risques budgétaires des PPP sur les finances publiques doivent être bien évalués et maîtrisés.